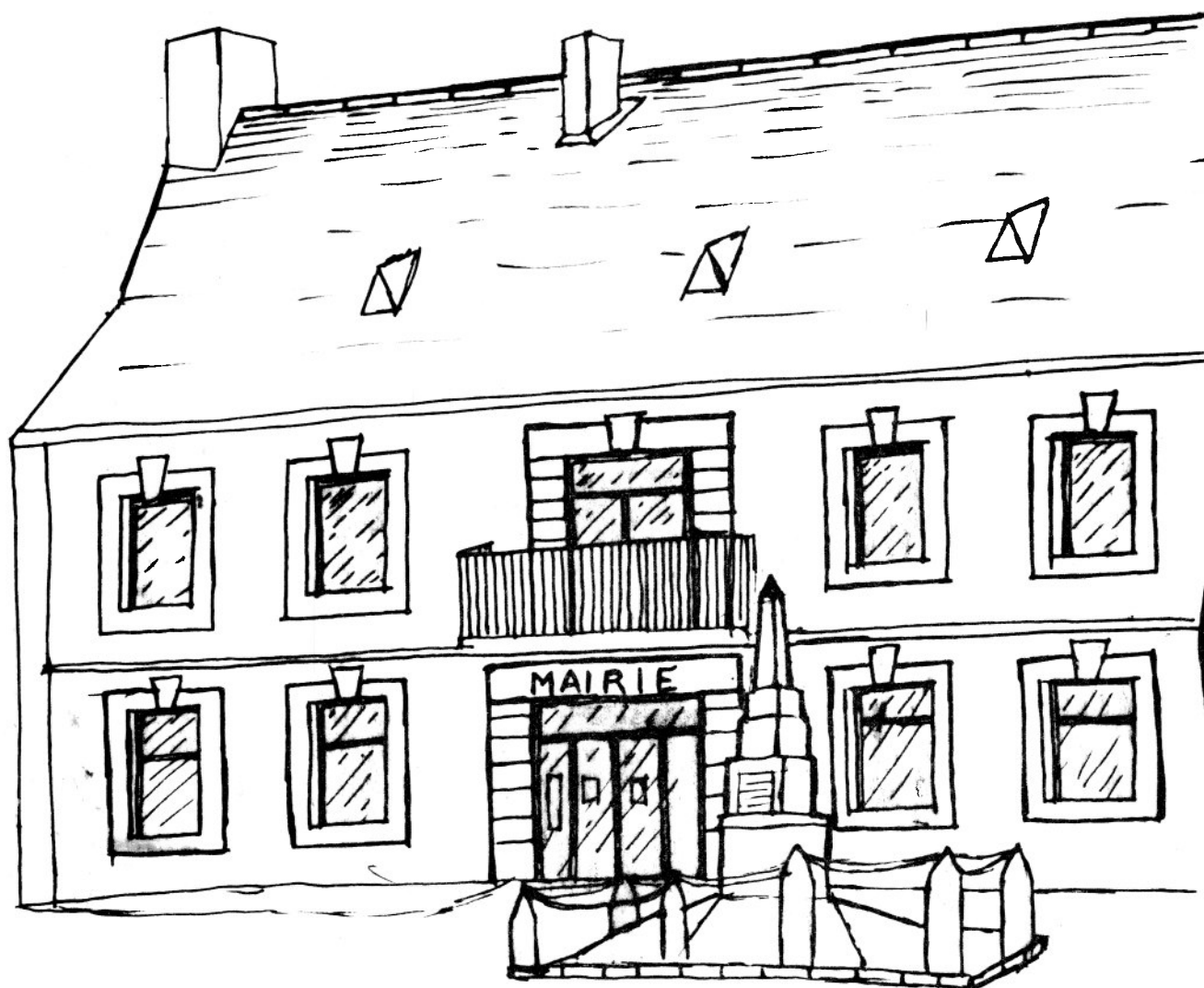


LOUVIGNE DE BALS

BULLETIN MUNICIPAL



N°4

S O M M A I R E

- l'Editorial
- Extraits des différentes séances du conseil municipal
- la salle polyvalente
- Projet Hydraulique
- Permis de construire 1985
- Dénomination des Rues
- l'Etat civil 1985
- Informations
- l'Argent file vite
- Calendrier des Festivités
- Vie des Associations
- Visite OWest France
- Projet animation
- Un peu d'histoire





Louvignéennes, Louvignéens,

L'Equipe municipale en cette fin d'année est heureuse de vous présenter son bulletin municipal.

Notre but est d'informer les habitants de LOUVIGNE de BAIS de tout ce qui concerne notre commune.

1985 se termine, il faut s'arrêter un moment pour regarder l'année écoulée et jeter des perspectives sur l'année qui vient.

Beaucoup de projets ont été réalisés, ce n'est bien-sûr jamais assez mais notre conseil municipal essaie de maintenir le cap.

Il est essentiel de poursuivre notre effort sinon nous condamnerions l'avenir;

Je profite de l'occasion qui m'est offerte pour remercier ici toutes les associations de LOUVIGNE DE BAIS qui oeuvrent avec beaucoup d'énergie et de désintéressement pour que LOUVIGNE DE BAIS connaisse une animation sportive culturelle et sociale très intense.

Permettez moi en cette fin d'année de ne point faiblir à une agréable tradition et vous adresser au nom de mes collègues du conseil municipal et en mon nom personnel nos souhaits et voeux les plus sincères pour l'année 1986.

Le Maire

Alain PIGEON

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL

ZONE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET URBAIN =====

Le Conseil Municipal ayant souhaité réduire le périmètre de 500 mètres actuel autour des monuments historiques (Eglise-Chapelle), le Maire propose la nouvelle disposition possible visant à instituer des zones de protection du patrimoine architectural et urbain (Z.P.P.A.U.).

Au terme d'une étude qui serait entreprise en collaboration avec l'architecte des Bâtiments de France, un périmètre de protection de l'église et de la chapelle serait défini, qui se substituerait à la définition actuelle du rayon de 5000 m.

Cette application est tributaire d'une étude préalable (faite sous l'autorité du Conseil Municipal, s'il est demandeur) en liaison avec l'architecte des Bâtiments de France, et avec le concours d'un organisme spécialisé et d'une commission extra-municipale.

Les frais d'étude sont susceptibles d'être subventionnés par la Direction de l'architecture ou autre.

Le Conseil Municipal émet un accord de principe afin que des contacts soient pris avec les instances concernées, en vue de l'institution à LOUVIGNE-DE-BAIS de cette ZPPAU.

PLAN INFORMATIQUE POUR TOUS =====

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du plan informatique. En effet, l'école publique de notre commune va être dotée d'un matériel informatique destiné aux enfants de cette école mais également avec possibilité de l'utiliser en dehors des heures scolaires pour les associations et autres organismes.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour la dotation ainsi qu'à l'accès éventuel du public si ce besoin se fait ressentir, mais ne souhaite pas actuellement recruter des stagiaires au titre de la procédure des travaux d'utilité publique pour effectuer des tâches d'aide à l'animation.

HOMOLOGATION DU TERRAIN FOOTBALL

=====

Le Maire fait savoir que le terrain est homologué par la Fédération et de ce fait, notre équipe pourra disputer la Coupe de France.

L'inauguration du terrain a eu lieu le 1/09 jour du premier match de coupe de France, en présence du Conseil Municipal, des dirigeants, des joueurs et des annonceurs publicitaires.

TARIF MORTUAIRE

=====

Le tarif du transport mortuaire est fixé maintenant à 214 F 75 par enterrement.

ACHAT PANTALON DE SORTIE POUR NOUVEAU POMPIER

=====

il a été accepté le devis MENARD pour fourniture pantalon sortie pour un nouveau pompier pour un montant de 309 F H.T

CHEMIN DE LA BODINIERE

=====

Il est donné lecture du courrier des riverains du chemin de la Bodinière. Le Conseil est favorable à la remise en état et l'élargissement pour petits véhicules. La commission des chemins verra les riverains pour leurs accords et la cession du terrain nécessaire.

VENTE TERRAINS ZONE ARTISANALE

=====

Il a été vendu à Mr SALMON Pierre de DOMALAIN un lot de la zone artisanale de 2.500 m² jouxtant la parcelle RETIF. Son activité étant maçon, il y installera sur cette parcelle, dans un premier temps, un atelier.

à Mr RETIF Joseph, une bande de 66m² longeant sa parcelle.

MACHINE A ECRIRE

=====

Le conseil a décidé l'acquisition d'une machine à écrire électronique, considérant qu'actuellement le secrétariat utilise deux machines manuelles : 1 ayant 25 ans, l'autre 15 ans.

LEGS BROCHET ROUSSEAU

=====

Suite au legs BROCHET ROUSSEAU accepté en NOVEMBRE 1968 faisant état que le produit de la ferme SAUD COUR donnée à la commune : FERMAGE moins charges serait distribué en 4 parts égales : 1 garçon et 1 fille les plus méritants de chaque école.
Sur proposition des directeurs, le conseil le conseil a accepté de faire bénéficier du legs pour 1985 :
ECOLE PUBLIQUE : Céline REQUET dom. la chesnais à CHANCE
Vincent PIROT dom. le mesnil à CHANCE
ECOLE PRIVEE : Cécile THORIGNE LA FALOTERIE à CHANCE
Martial GUYON la frotais LOUVIGNE

SALLE POLYVALENTE - CANTINE MUNICIPALE

=====

Après différents projets étudiés pour une cantine municipale devenue nécessaire considérant les conditions actuelles de restauration dans les deux écoles, l'exiguïté des locaux ; le Conseil Municipal a accepté la mise en oeuvre de ce projet souhaité par les parents d'élèves et les enseignants des deux écoles.

Vu les nouveaux besoins ressentis par la population, le Conseil Municipal a décidé plutôt la construction d'un bâtiment à usages multiples comprenant :

- une cantine pour les enfants des 2 Ecoles : 120 places
- une cuisine
- une salle polyvalente tant pour les Ecoles que pour les habitants de la commune avec la possibilité de servir pour diverses activités : cantine municipale, salle réunions, club 3e age etc....

Le projet de construction neuve fut abandonné considérant le coût trop onéreux, ainsi que l'achat d'une maison pouvant convenir pour ce projet avec aménagement. La solution finale retenue à la majorité 11 voix sur 12 votants fut la restauration du bâtiment au centre bourg servant actuellement de club du 3ème âge. Ce bâtiment appartenant au BUREAU D'AIDE SOCIALE sera vendu à la Commune. Il sera donc restauré et il sera nécessaire de construire une aile neuve pour les sanitaires, et la cuisine.

Il sera sollicité des subventions du FONDS D'AMENAGEMENT URBAIN REGIONAL pour la partie à restaurer et du CONSEIL GENERAL pour la partie neuve.

Nous espérons un bon déroulement des opérations pour ce projet afin de pouvoir ouvrir la cantine municipale à la prochaine rentrée scolaire 1986. Les travaux devraient commencer début 1986. Un appel d'offres sera lancé début JANVIER 1986.

AMENAGEMENT HYDRAULIQUE

=====

Actuellement, l'entreprise BROUGALAY procède à la remise en état des principaux cours d'eau de la Commune. Ces travaux concernent les ruisseaux :

- Ruisseau de Daniel : du mesnil (limite dela commune) à l'étang des rochettes.
- Ruisseau du bas de la ville : du pont dauphin au bois de la Babinière, avec la remise en état des fossés du Bois nouveau.
- Ruisseau de la Bouvrie : du pont dauphin à la bouvrie
- Ruisseau de Fouesnel : de la l'entillère à la Fellerie, avec aménagement du fossé de la jupière.

La longueur des ruisseaux ainsi aménagés est de 11 kms, pour une charge communale de 372.000 F.

La Commune a obtenu une subvention du Ministère de l'Agriculture de 96.000 F, le reste soit 276.000 F financer par un emprunt au Crédit agricole à 11,75 %.

L'Etude et la surveillance des travaux ont été confiés à la Direction Départementale de l'Agriculture.

L'achèvement du curage proprement dit, et la remise en état des ponts sont prévus pour la fin Décembre et la remise des abords suivra début 1986.

Ces travaux vont permettre aux agriculteurs riverains qui le souhaitent, de réaliser du drainage en vue d'améliorer l'exploitation de leurs terres.

Nous souhaitons que l'aménagement hydraulique réalisé par la Commune fera prendre conscience à tous les riverains de la nécessité d'entretenir et de protéger les ruisseaux par des clôtures afin que le bétail ne dégrade pas les rives. C'est la seule garantie de durabilité et d'efficacité d'un tel aménagement.

PERMIS DE CONSTRUIRE

1985

=====

FOUGERES Joseph	pont dauphin	stabulation libre
DAVENEL Bernard	la garenne	aménagement habitation
MARCHAND Loïc	la taunerie	clôture
ELECTRICITE DE FRANCE		armoire électrique lotissement
HIRON Gérard	le breil	garage abris
BOGUAIS Gérard	BAIS	une maison indiv. la bouvrie
FAUCHEUX Pierre	le franc	agrand. bergerie
SALMON Pierre	DOMALAIN	atelier zone artisanale
BLOT Louis	Daniel	modification façade
POIRIER Eric	la grettais	perm. modif. emplacement bat. agric.
HAIGRON Joël	la morinais	" " surface batim. agric.
BOUVET Alain	vitre	const. maison ind. le breil
MONDOR Patrick	la bodinière	" " " "
HALEUX Rémy	bas ville	const. maison ind. bois nouveau
HASLE Jean	L'ORMOY	clôture
LECLERCQ Alain	DOMAGNE	restauration maison haute bouvrie
SAFFRAY Roland	CHATEAUBOURG	cons. mais. ind. lotiss. les mazes
COMMUNE DE LOUVIGNE DE BAIS		restaur. bâtiment centre bourg
		en salle polyvalente, cantine mun.
BOUGAUD André	le bourg	garage appartement
GODAIS Pierre	bourg joly	véranda
PETTIER Benj. vve	rue de vitré	permis démolir bâtiment. vétuste
LUCAS Daniel	Beauséjour	véranda
JOLIVET Hubert	les patissiaux	aménag. combles
HAIGRON Jean	rue de domagné	agrandiss. garage
BABIN Daniel	le val	restaura. bâtiment bourg joly
ETIENNE§ Joseph	le pin	cloture la chainette
ORHAND Joseph	la haute bouvrie	clôture
BOURDIN Marcel	cité bel air	véranda

D E N O M I N A T I O N D E S R U E S

=====

Dans sa séance du 6 Novembre, le Conseil Municipal a procédé à la dénomination des rues de l'agglomération. Un groupe de travail avait été constitué, comprenant des délégués du Conseil Municipal et des membres de l'Association Culturelle du Vieux Louvigné-de-Bais. Le thème retenu était l'histoire du pays et les personnages qui l'ont marquée plus particulièrement. Il a proposé des noms de rues qui ont été retenus à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

Voici ces noms et les explications qui s'y rattachent :

Ex-rue de VITRE : Rue Madame de Sévigné

Madame de Sévigné a son nom inscrit sur nos registres paroissiaux ayant été marraine à l'époque d'un enfant de la Seigneurie de Fouesnel.

Ex-rue de Piré : Rue des Frères Amyot d'Inville Trois Frères morts pour la France pendant la Guerre 39-45 dont les noms sont inscrits sur notre monument aux Morts. Tous les Louvignéens se souviennent de la famille Amyot d'Inville qui a habité le Château de la Morandière pendant de nombreuses années.

Place de l'Eglise : Ne change pas de nom

Rue de Beau Soleil : Ne change pas de nom

Rue du Bas de la Ville : Rue Guy d'Espinay

(de l'Hôtel Menay au Val)

La famille d'Espinay a été une des dernières familles seigneuriales à habiter le Château de Sauldecourt. Nous lui devons un des plus beaux vitraux de notre église : "La Ressurrection". Les portraits de Guy d'Espinay et de sa femme Louise de Goulaine figurent sur le bas du Vitrail de la Transfiguration.

Place de la Mairie : Ne change pas de nom

Ex-Rue du Presbytère : Rue St Patern St Patron de la paroisse l'Eglise lui est dédiée.

Rue du Bourg Joly : De la place de la Mairie à l'ancien cimetière. Nom donné depuis longtemps à ce quartier.

Impasse de la Boulangerie Julien : Impasse de la Cour dorée : La Cour Dorée est le nom donné à la Maison habitée par la famille Parris. Cette maison aurait été la résidence des constructeurs de l'Eglise comme le fait penser le monogramme au dessus de la porte d'entrée "L-B".

Ex-Rue de Domagné : Rue des Saulniers

(Depuis l'ancien cimetière jusqu'à la voie des mazures)

Par référence à la route des Saulniers ou chemin-chaussée de l'Epine au quatre chemins) ; lieu de passage des fraudeurs de sel à l'époque où il était soumis à l'impôt de la gabelle.

Impasse face à l'ancien cimetière : Impasse St Job.

La Chapelle St Job se trouve dans l'ancien cimetière et possède un beau rétable classé.

Ex-Rue de Cornillé : Rue Anne de Bretagne

En 1490, Charles VIII assiégea Sauldecourt et la Duchesse Anne donna l'ordre d'inonder ses abords pour empêcher l'invasion des Français en Bretagne. De plus, en 1560, un édit du Parlement de Bretagne confère à LOUVIGNE-DE-BAIS le titre de "Ville" auquel nous tenons beaucoup.

Ex-voie des Mazures : Avenue des Vallons

Du nom de la carrière des vallons qu'elle dessert.

D'autres petites impasses et chemins ont conservé leur nom.

Impasse du Portail : à gauche de l'entrée de l'ex rue du Presbytère en venant de la Place de la Mairie.

Impasse de la Claie : à droite de l'ex-rue du Presbytère avant le chemin des mzaures.

Chemin de la Bouvrie : Vers le village de la Bouvrie et les quatre chênes.

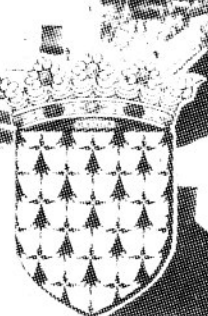
1743 Louvigné-de-Bais (I.-et-V.) — La route de Vitré



R. Mary - Goussier - Ed. J. Lormeau



16 Toulon
14
12
0 1000



LOUVIGNÉ-de-BAIS
(I.-&-V.)



ETAT CIVIL 1985

NAISSANCES

3.01.	BARBEDETTE	Nathalie	les petits champs
16.02	JEULAND	Charles	les mazures
03.04	GADBY	Aurore	la croix méance
16.04	LAMARCHE	Marlène	les près verts
19.04	REPERANT	Aurèlie	la bouvrie
12.05	HAUFFRAY	Angélique	les petits champs
05.06	CHAMPAGNE	Jérôme	les petits champs
24.06	LECLERC	Mathilde	22,cité bel air
26.06	SALIOU	Nicolas	le breil
08.08	JOLIVET	Adrien	la charmille
23.08	GAILLARD	Elodie	les vallées
02.09	FERRE	Anthony	bourg joly
06.09	GILBERT	Cédric	les mazures
08.09	LUCAS	Julien	beauséjour
10.09	MONDOR	Benjamin	la bodinière
13.09.	GUERIN	Emilie	la dobée
27.09	DAHIOT	Nadège	la gaudinais
24.10	SOURDRILLE	Christophe	la Dobée
14.11	TRUCAS	Anthony	rue de vitré

MARIAGES

25.01	CHAMPAGNE Dominique et CALDERON Marie France
07.09	VIEL Pascal et CHESNAIS Elisabeth
05.10.	LEGAUD Pascal et COUDRAIS Chantal

HORS COMMUNE

24 MAI	LE GOUIC Jean -Yves et GOUAILLER Maryse
19 Juillet	LOUAPRE Roland et LORIAULT Jacqueline
5 Octobre	ORHAN RENé et POIRIER Ghislaine

DECES

4 Janvier	LOUIS Rosalie Epouse POULARD	Place de la mairie
26.janvier	BASLE Joseph	la rougerie
19 Avril	COLINET Joséphine Epouse DURAND	le breil
24 Aout	GARNIER Franck	la bodinièredom.RUILLE LE GRAVELAIS

TRANSCRIPTIONS DE DECES

28.12.84	BRIEL Marse	le pont dauphin
03.01;85	DASRAS Ep.LEFRESNE S	" " "
04.04.	MILAN Maurice	rue de vitré
29.07	COLOMBEL M.VeuveJUELAND	les quatre chênes
29.07.	LEMAILE André	rue de vitré
06.09	MESSE Joseph	les mazures
26.09.	PASQUET LouisevveRUPIN	les prés verts
02.12.	LEMEE EpouseTAUPIN	rue de vitré

I N F O R M A T I O N S D I V E R S E S

TRANSLATION CIMETIERE

DERNIER AVIS

Les familles n'ayant pas encore fait le nécessaire pour le transfert des ossements de l'ancien cimetière sont invitées à prendre contact au plus tôt avec la Mairie pour fixer la date de l'enlèvement de leur tombe.

En effet, le délai arrive : FIN 1985. Après cette date, dès 1986, la commune fera le nécessaire pour enlever les tombes restantes sachant que les familles n'auront plus à réclamer. Les ossements retrouvés seront mis en fosse commune (fosse pleine terre dans un premier temps et pourront être détruits).

Pour toutes les familles c'est un déchirement ; mais pouvait-il en être autrement ? Il était impossible d'envisager l'agrandissement de l'ancien cimetière.

INSCRIPTIONS LISTE ELECTORALE

Les jeunes gens âgés de 18 ans ou les nouveaux arrivants sont invités à se présenter en Mairie pour leurs inscriptions avant le 31.12.1985. ainsi que les jeunes qui auront 18 ans entre le 1er janvier 86 et le 28.02.86. Aucune inscription n'est effectuée d'office, elle ne peut se faire qu'après une démarche personnelle auprès du secrétariat de Mairie

SERVICE MILITAIRE RECENSEMENT

Maintenant avancement du recensement des jeunes gens. Si vous êtes nés en JUILLET AOUT SEPTEMBRE OCTOBRE 1968, vous devez vous faire recenser en JANVIER 1986. Ainsi, dès Octobre 1986 3ème trimestre 1986, la mesure de transition pour ramener l'âge du recensement de 18 ans à 17 ans sera finie. Et les jeunes devront se faire recenser dès lors le premier mois du trimestre de leurs 17 ans.

ELECTIONS 1986

LE 16 MARS 1986, Elections législatives et Régionales
Elections le même jour donc deux bureaux de vote dans deux salles de la mairie.

DOMMAGES CAUSES AUX LIGNES TELEPHONIQUES PAR FAITS DE CHASSE

Le centre de construction des lignes des Postes et télécommunications attire notre attention sur la situation préoccupante que connaissent ses services en matière de dérangements téléphoniques, situation en grande partie créée par les perturbations causées aux câbles aériens par des faits de chasse.

BULLETIN COMMUNAL

Si, par mégarde, vous avez été oubliés dans la distribution des bulletins, ou si vous êtes nouveaux arrivants, vous pouvez toujours vous en procurer un à la Mairie.

INFORMATIONS SUR L'HABITAT ET AMENAGEMENT RURAL

Vous désirez CONSTRUIRE ACHETER RENOVER.....

Le centre d'information et d'aide au logement est une association à but non lucratif régie par la loi du 1ER JUILLET 1901. Son siège est situé à RENNES "Maison du logement" 22, rue Poullain Duparc.

Cette association peut répondre à toutes les questions sur l'habitat:
- vous guidez sur le plan de financement les conditions pour obtenir un prêt P.A.P ou un prêt conventionné, son montant, les remboursements, l'aide personnalisée au logement (A.P.L)...

- les différentes aides accordées aux personnes qui rénovent leur maison
- les démarches à effectuer et les possibilités de recours en cas de malfaçons;

ANTENNE INFORMATION HABITAT CIL 20, rue garangeot Lundi et Jeudi 9 H30 12 H30.

QUELQUES AIDES

LA PRIME A L'AMELIORATION DE L'HABITAT P.A.H

Elle peut être allouée seulement pour les propriétaires occupants et pour les résidences principales.

Le taux de la prime ne peut excéder 20 % du coût des travaux, dans la limite de 14.000 F par logement car nous sommes dans un secteur diffus.

La prime, n'est pas cumulable avec d'autres aides de l'Etat tels que PAP, PAJ, prêts bonifiés du crédit agricole.

La demande de prime est à faire auprès de la D.D.E. Il ne faut pas commencer les travaux avant la décision d'octroi de prime.

Le logement doit avoir plus de 20 ans.

Elle est donnée en fonction des crédits alloués chaque année.
La Mairie possède quelques dossiers de demande.

SUBVENTION DE L'AGENCE NATIONALE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT

A N A H

La subvention de l'ANAH est destinée à l'amélioration de l'habitat pour les logements locatifs. Le PROPRIETAIRE BAILLEUR doit avoir acquitté au moins deux ans la taxe additionnelle au droit de bail :

- d'un taux de 3,50 % pour les logements construits avant 1948.
- d'un taux de 0,50 % pour les logements construits entre 1948 et 1975.

L'immeuble doit avoir été construit :
avant le 1er septembre 1948 pour les travaux d'amélioration
avant le 1er décembre 1975 pour les travaux permettant l'économie d'énergie.

Tous renseignements et demande auprès de la D.D.E Avenue Cucillé à RENNES
BUREAU DE L'A N A H.

TRAVAUX AMELIORATION HABITAT POUR LES RETRAITES

S'adresser au PACT 22, rue Poullain duparc à RENNES TEL 99 795518
POSSIBILITES d'obtenir sous conditions ressources, primes D D E, du conseil
général, de la D.D.A.S.S, de la caisse de retraite.
et possibilité de faire auprès caisse de retraite (MSA) un prêt pour financer
ces travaux.

SUBVENTIONS LOTISSEMENT COMMUNAL

Sous conditions de ressources :

Ménage sans enfant.....	6.400 F
Famille de 3 personnes..	7.940 F
Famille de 4 personnes..	9.480 F
Famille de 5 personnes..	11.020 F
Au delà, ajouter 1.540 F par personne à charge.	

montant de la subvention du conseil général 10 F le m2 avec un maximum de
500M2 subventionnable soit maximum 5000 Frs . Uniquement lors achat terrain
dans un lotissement communal.

PRET DEPARTEMENTAL

Modalités d'attribution des prêts complémentaires destinés à favo-
riser l'accession à la propriété.

CONDITIONS

Toutes constructions individuelles ou collectives achetées à titre
de résidence principale et personnelle.

Les dossiers de demande de prêts doivent parvenir au Président
du Conseil Général par l'intermédiaire de la mairie du Domicile dans un délai
de 18 mois à c/ de la date de délivrance du permis de construire.

PLAFOND DE RESSOURCES les mêmes conditions que pour les subventions d'achat
de terrain d'un lotissement communal citées ci-dessus

MONTANT PRET COMPLEMENTAIRE

1) Pour toutes les constructions type F 2	4.000 F
type F 3	5.000 F
type F 4	6.500 F
sans intérêts pour 10 ans avec F5 et plus	7.500 F
différé d'amortissement de 2ans.	

2) Constructions édifiées dans 1 lotissement communal
choix : la solution précédente ou prêt suivant :

avec un intérêt de 5 % d'un montant fixé :

Type F2.....	7.500 F
Type F 3.....	10.000 F
Type F 4.....	12.500 F
Type F 5 et plus.	15.000 F

Dossiers à prendre en Mairie.

FISCALITE

TAXE FONCIERE PROPRIETES BATIES

Toute construction quelle que soit son affectation qui a fait l'ob-
jet d'une demande de permis de construire est exonérée de taxe foncière pro-
prietés baties pendant deux ans à compter de son achèvement. Pour cela, fournir
la déclaration H 1 au Service Impots.

Le dispositif d'exonération de longue durée en faveur des constructions nouvelles affectées à l'habitation principale a été modifiée à compter de 1984.
Les personnes bénéficiant d'un prêt PAP majoritaire, sont exonérées pour 10 ans, justifier du prêt PAP avec la déclaration H 1

Pour les constructions achevées avant le 1er JANVIER 1973, l'exonération est ramenée de 25 ANS à 15 ans.

TAXE D'HABITATION

N'oubliez pas de déclarer les modifications dans votre habitation.
Nous vous rappelons que toutes modifications d'habitation, éléments de confort, aménagement combles, de sous-sol etc...doivent faire l'objet d'une déclaration afin de régulariser le calcul des impôts locaux.

En effet, ces impôts de répartition et ceux qui s'y soustraient font supporter aux autres contribuables, la part qui leur incombe.

EXONERATIONS

personnes âgées de plus 60 ans, titulaires du FNS ou non imposables sur le revenu.

ABATTEMENTS

Pour les enfants, dès la naissance le signaler aux impôts du changement de charges de famille, imprimés en Mairie.

REDUCTION

Si en 1984, vous n'avez pas été imposés sur vos revenus 1983,
Si en 85, votre taxe d'habitation est supérieure à 1.000 F,
Votre taxe d'habitation a été réduite, la réduction figure déjà sur votre dernier avis d'imposition.

OU S'ADRESSER POUR TOUTE DEMARCHE ADMINISTRATIVE

Du Lundi au vendredi des fonctionnaires vous renseignent sur les services compétents auxquels vous devez vous adresser pour tous problèmes : fiscalité, sécurité sociale, santé, aide sociale, équipement, travail, justice, éducation consommation, administration etc...
TELEPHONER AU 99 31 61 61 CIRA RENNES (centre interministériel de rens.admin.)

PERMANENCES

- Assistantes sociales DDASS : mardi matin 10 H à 12 H Chêne vert CHATEAUBOURG
LES AUTRES jours à VITRE 13, bd chateaubriand TEL 99 74 68 50

- Assistante sociale MSA Mme BORDEAU
Mardi matin 8 H 30 à 12 H MSA RENNES TEL 99 31 65 65

- Conseillère MSA Mme GESLIN
tous les mercredis matin MSA RENNES

- Conseillère CAS Melle BATAIS
2, rue notre dame VITRE TEL 99 75 04 60

URSSAF ET CAF à la SECURITE SOCIALE 16, rue du 70e R.I le 1er mardi du trim.
14 H 17 H

- CRIA IRCA centre social 27, rue notre dame 4e mardi du mois 10 H 12 H

- CABAV CIAVCI " " " " " 2e vendredi DU MOIS 14 H 16 H

- CICAS (centre information coordination action sociale 2e ET 4e jeudi du mois
14 H à 16 H 30 au centre social

CRAMB retraite régime général Caisse Sec.Sociale chaque jeudi 13 H 30 à 17 H

- ASSEDIC 21, rue de Paris à VITRE MARDI MERCREDI JEUDI avant 16 H

Permanence d'accueil jeunes demandeurs emploi

4, rue de Strasbourg tel 99 74 59 82 LUNDI MARDI JEUDI VENDREDI 9 H 12 H 14H17H

OUVERTURE SECRETARIAT MAIRIE

TOUS LES matins de 8 H 30 à 12 H

LE MERCREDI après midi 14 H 16 H

Samedi matin de 9 H à 11 H.

LOCATION JARDIN CITE BEL AIR

Il reste à louer 1 jardin de 290 M2 appartenant au Bureau d'aide sociale. Faire la demande en Mairie. Priorité sera donnée aux familles avec enfants.

LOTISSEMENT COMMUNAL LES MAZURES EXTENSION

Les travaux de viabilité sont en majeure partie effectués. Les ventes de lots sont possibles dès maintenant. Pris : 106 F 17 H.T le m2, très compétitif. Possibilités subventions sur terrain 10 F leM2 sous conditions ressources et pour 500 M2 maximum.

Surface de 478 m2 à 1.030 m2,, possibilités sous sols pour certains.

Pour tous renseignements et consultation plan s'adresser MAIRIE TEL 99 49 00 20

ou Etude de maître BEDIER TEL 99 49 00 01

P HOTOGRAPHIES

Jusqu'à maintenant la Mairie effectuait des photocopies aux particuliers par souci de rendre service. Considérant qu'un commerce local a acquis un appareil pour en faire au public, la Mairie n'en fera plus pour les particuliers que pour les dossiers administratifs.

CARTE GRISE

L'obligation de contrôle technique des véhicules de plus de 5 ans d'âge prévu par l'arrêté ministériel du 4 juillet 1985 entre en vigueur le 2 décembre 1985 dans le département d'Ille et Vilaine.

A compter de cette date toutes les demandes d'immatriculation de véhicules de moins de 3,5 tonnes et plus de 5 ans d'âge devront comporter un certificat de passage dans un centre de contrôle agréé.

Ce certificat sera délivré sur un imprimé type de couleur jaune avec impression bleue, et sera valable 6 mois.

L'âge du véhicule est celui qui est calculé à partir de la date de la première immatriculation figurant sur la carte grise.

La liste des centres de contrôle agréés est à la Préfecture ou Mairie.

CALENDRIER DES DIFFERENTES MANIFESTATIONS 1985

Jeudi 22 JANVIER	
VENDREDI 23	EXPOSITION SUR L'EAU A LA MAIRIE
SAMEDI 24	
Dimanche 25.01	
Dimanche 26 Janvier	Concours de belote organisé par les ACPG au club des anciens à 14 H
Samedi 8 Février	concours de belote du stade louvignéen à 20 H 30 au foyer
Samedi 22 FEVRIER 20 H 30	) THEATRE PAR LA TROUPE LOCALE "LES COMEDIENS) de LA VIGNE AU LOUP"
Samedi 1ER MARS 20H 30	
Dimanche 2 MARS 15 H	
Samedi 8 mars :	Buffet campagnard de la gymnastique féminine
Samedi 19 AVRIL	Concours de palets organisé par le comité des Fêtes
Samedi 3 MAI	Tournoi Football des jeunes
DIMANCHE4 MAI	Tournoi de Football seniors et Tournoi Basket
Samedi 10 Mai	Filales du tournoi de tennis
Lundi 19 MAI	Tournoi de palets del'Ecole publique
Samedi 24 Mai	Gala de l'Ecole de Danse
Dimanche 25 Mai	Rallye du Stade Louvignéen
Dimanche 1er Juin	Kermesse
Dimanche 8 juin	Concours de pêche
Samedi 21 Juin	Spectacle du Puy du Fou
Lundi 30 juin	Ouverture de la Ruche
Dimanche 6 Juillet	Départ du camp
Dimanche 13 Juillet	Concours de Palets - Feu d'artifice - Bal organisé par le Comité des Fêtes
Vendredi 1er Aout	Find e la Ruche
Vendredi 8 Aout	Concours de Palets organisé par le Comité des Fêtes
Samedi 18 Octobre	Concours de Belote du Stade Louvignéen
Samedi 15 Novembre	Concours de Palets organisé par le comité des Fêtes

L'ARGENT FILE VITE

COMMENT Y VOIR PLUS CLAIR

A la Mairie, Mardi 26 Novembre a eu lieu une rencontre sur l'argent. Cette réunion était proposée par les délégués MSA et les travailleurs sociaux du canton et animée par une conseillère de la MSA (Mutualité Sociale).

Plusieurs thèmes ont été abordés

1 - le logement

Lors de l'accession à la propriété d'un pavillon, nous devons faire attention si dans le prix annoncé, sont compris les frais annexes : poteaux électriques, arrivée d'eau, fosse septique, clotures etc...

Nous devons savoir que les remboursements du Prêt P.A.P sont en augmentation tous les ans, et pendant combien de temps va-t-on percevoir l'A.P.L et quelle somme. Des possibilités d'aides au financement sont possibles près de la CAF et de la MSA.

Des organismes peuvent vous aider à clarifier vos projets. Ils fournissent les renseignements financiers et les conseillent en fonction du nombre d'enfants, des ressources etc... Ils apportent une aide administrative, et la possibilité d'un technicien du bâtiment.

CDHAR comité dép. d'habitat et d'am. rural 27 bd solférino RENNES

Permanence centre social VITRE 4e lundi de 10 H à 12 H

CIAL (comité information et aide au logement permanence centre social VITRE
2e et 4e lundi 10 H à 12 H

2 - (SE meubler. Equiper la maison

Des prêts sans intérêts peuvent être obtenus à la CAF et MSA pour l'achat de meubles utilitaires, d'appareils ménagers. Mais il faut toujours faire une demande avec un devis et non un bon de commande et il faut bien attendre l'accord avant de commander ou d'acheter.

Quels que soient les projets envisagés, il faut tenir un calendrier des charges fixes : tableau annuel où l'on inscrit d'avance, pour chaque mois, les dépenses fixes qui seront à régler obligatoirement, donc de les prévoir. Ceci permet de faire un contrôle par soi même, de voir si une difficulté est passagère ou chronique. Ces tableaux sont à votre disposition auprès des assistantes sociales, conseillères, ou simple demande à votre caisse d'allocations ; Ces personnes peuvent vous aider à les remplir. Il ne faut pas attendre d'être en sérieuse difficulté pour demander une aide , il vaut mieux prévenir.

3 1'Alimentation

Peut on bien se nourrir en dépensant moins ?

Il est important de bien se nourrir pour bien se porter mais on peut économiser sur les boissons, et mieux acheter en connaissant la valeur alimentaire des aliments et leur relation avec notre santé.

Exemple : le lait principale source de calcium est nécessaire à tous les âges, enfants adolescents, adultes et personnes âgées. Mais entre un yaourt nature et un yaourt parfumé, il y a une différence de prix pour une même valeur alimentaire.

PERMANENCES assistantes sociales DDASS

assistantes sociales MSA

conseillère MSA

conseillère CAF

voir renseignements dans la rubrique générale des permanences.

Mme RENAULT

Déléguée M.S.A

VIE DES ASSOCIATIONS

ASSOCIATION CULTURELLE DU VIEUX LOUVIGNE

Après un certain temps de silence, l'association culturelle du Vieux Louvigné de Bais a repris un nouvel élan.

Une douzaine de personnes assistait à la réunion qu'elle animait salle de la Mairie.

Une collection de cartes postales très anciennes (certaines dataient des années 1900) était présentée rappelant de bons souvenirs à nos aîeux. Il y en avait également des différentes époques.

Ensuite, des projets étaient élaborés et des idées émises parmi les suggestions, citons les principales :

- projet d'une nouvelle exposition. On se souvient du succès incontestable remporté par la première.

- Visite aux archives départementales et paroissiales où se trouvent d'importants documents sur LOUVIGNE .

- Restauration de la chapelle St Job pour en faire (peut-être) un musée.

- Edition de cartes postales de nos magnifiques vitraux afin de mieux les faire connaître, ainsi que de toutes les curiosités intéressantes.

- Edition d'un petit dépliant sur Louvigné et son histoire

- Contact avec la population (surtout certaines anciennes familles qui pourraient posséder des objets ou divers documents intéressants sur l'histoire locale.

+Du beau travail en perspective pour lequel tout volontaire intéressé sera cordialement accepté; à l'issue de la réunion, le bureau de l'association a été ainsi reconstitué :

Présidente : Madame Jean HASLE

Vice Président : Mr GUY POIRIER

Trésorier : Mr Henri BERTOLOSSO

Secrétaire : Mr Marcel ORHANT

DANSE

L'Association de danse louvignéenne a repris ses cours depuis début d'Octobre. Elle compte aujourd'hui 40 adhérents. Les cours sont donnés par Mme DESSON. Ils ont lieu le mercredi après midi sauf en période de vacances scolaires. Les horaires sont les suivants :

- 15 H 30 à 16 H enfants de 3 à 5 ans,

- de 16 H à 17 H ceux de 6 ,7 ans,

- de 17 H à 18 H ceux de 8 à 11 ans

- de 18 H à 19 H les adolescents et adultes.

Cette année , l'association prépare un spectacle.

Pour tous renseignements, s'adresser à Mme LECUYER TEL 99 49 06 74

ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

L'association fut créée en 1972. Dès lors, la participation fut croissante. Cette année, une quarantaine d'adhérentes suivent assidûment les cours donnés le jeudi soir de 20 H à 21 H au Foyer rue de Piré.

La cotisation annuelle est de 150 F (adhésion, assurance, cours partic. buffet). On peut toujours s'inscrire directement aux cours.

TENNIS CLUB LOUVIGNEEN

Pour la saison 1985-1986, le tennis club louvignéen se compose de 85 membres.

Le prix des cotisations est le suivant :

- 85 F pour les jeunes (avec licence et assurance)
- 180 F pour les adultes (avec licence et assurance)
- 260 F par couples (avec licence et assurance);

-Cours enfants : 120 F pour 20 cours.

- Cours adultes : 250 F pour 20 cours.

Au niveau des équipes de compétition, le club a engagé pour la saison 1985 1986 : 5 Equipes :

- 2 Equipes jeunes
- 1 Equipe senior féminine qui évolue en départementale 3
- 2 Equipes seniors masculines qui évoluent 1 en départementale 4, et l'autre en départementale 2.

Les jeunes ne commenceront leur championnat qu'en Décembre ou début 1986.

En ce qui concerne les Equipes adultes, les rencontres ont débuté en Septembre. L'Equipe Féminine jusqu'à maintenant, fait de bons résultats puisque sur 4 matchs, elle totalise 3 victoires.

L'Equipe 2 masculine, qui pourtant se trouve cette année dans un groupe très dur, joue les premiers rôles dans ce groupe avec 3 victoires sur 5 matchs

En ce qui concerne l'Equipe 1 masculine, elle fait mieux que se défendre puisqu'après être une nouvelle fois montée de division cette année, elle totalise après 5 matchs : 1 victoire, 3 matchs nuls, 1 défaite. CE qui est tout à fait à son honneur, compte tenu de la valeur des équipes rencontrées.

D'autre part, fonctionne cette année, comme les autres années, l'école de tennis, le mercredi pour les jeunes sous la direction de Pierre Yves SAVIDAN, et le vendredi soir pour les adultes sous la direction de Gérard GARRAULT. 38 personnes font partie de cette Ecole de tennis.

LE PRESIDENT

Roger BEDIER

STADE LOUVIGNEEN SECTION FOOTBALL 85-86

La section football du stade louvignéen compte cette année 110 licenciés.

Sept équipes ont été engagées en championnat

1 en poussins

1 EN pupilles

1 en minimes

1 en cadets

3 séniors

L'Equipe fanion du club joue en promotion d'honneur.

Une bonne entente avec Vergeal nous permet de faire jouer les jeunes dans leur catégorie. Les minimes et cadets de Vergeal jouent sous les couleurs du stade Louvignéen, les juniors du stade Louvignéen jouent sous les couleurs de l'E S Y VERGEAL.

Les juniors et les séniors s'entraînent 2 fois par semaine le mardi et vendredi.

le mercredi après midi, les débutants, poussins, pupilles, minimes et cadets, environ 50 enfants, se retrouvent sur le stade pour s'entraîner.

Tous ces entraînements sont animés bénévolement par Pierrick HARDY - Serge GARRAULT - Pascal KERNEIS - Henri MOUTON.

Le secrétaire

CLUB DES RETRAITES "AMITIÉS LOISIRS"

Le club "Amitiés Loisirs" a passé cette année le cap des 10 ans. Le nombre des adhérents se maintient, il est actuellement de 140. Monsieur Jean GALODE, Président, ayant décidé de mettre fin à son mandat, pour des raisons de santé, et Mesdames GEORGEAULT et MELOT, ayant demandé à ne plus faire partie du bureau, il a été procédé au renouvellement de celui-ci.

Des Elections ont eu lieu au cours de la réunion du 10 Octobre dernier, cent adhérents participaient à celles-ci.

Le nouveau bureau est ainsi constitué :

<u>Président</u>	<u>Monsieur Marcel ESNAULT</u>
<u>Vice Présidente</u>	<u>Madame Angèle DESRUES</u>
<u>Secrétaire</u>	<u>Madame Agnès MARIAS</u>
<u>Secrétaire adjointe</u>	<u>Madame Marcelle HERY</u>
<u>Trésorier</u>	<u>Monsieur Pierre DALLE</u>
<u>Trésorier adjoint</u>	<u>Monsieur Charles GARNIER</u>
<u>Membres</u>	<u>Madame Suzanne TOUVIER, Mme Berthe COURY</u>

Madame Yvonne CELLIER, Monsieur Julien GOUPIL, Monsieur Louis MAIGRET, Monsieur Pierre MARCHAND.

Les membres du bureau, ainsi que tous les adhérents remercient Monsieur Jean GALODE qui fait partie du Club depuis 1975 et qui en a assuré la présidence depuis 1978.

Remerciements également à Madame MELOT qui assurait le secrétariat depuis 1976 et à Madame GEORGEAULT membre du bureau depuis 1978.

A l'unanimité, Mr Jean GALODE a été nommé Président honoraire.

La trésorerie du Club est alimentée par les cotisations de ses adhérents et par la subvention du Conseil Municipal et celle du Bureau d'Aide Sociale. Celles-ci sont très appréciées et les remerciements du Club sont exprimés à Mr le Maire et aux membres des deux assemblées.

Les retraités et pré-retraités peuvent adhérer et venir aux réunions/ Celles-ci ont lieu deux fois par mois l'hiver, et une fois par mois, l'été.

D'autre part, les dates suivantes ont été retenues :

Bûche de Noël : le 19 décembre 1985

Galette des rois 23 janvier 1986

Crêpes : le 13 Février 1986

Le banquet annuel aura lieu courant octobre 1986.

Les activités du club ont pour but de combattre l'isolement de permettre aux retraités de se mieux connaître et de créer des liens de solidarité et d'amitié à l'intérieur de la Commune.

Le président
M. ESNAULT

ECOLE D'ARTS PLASTIQUES DU PAYS DE VITRE - DESSIN -

L'Ecole d'arts plastiques du Pays de Vitré est une école itinérante et dispense donc des cours dans une dizaine de communes faisant partie du Pays de Vitré dont Louvigné de Bais. Les cours sont dispensés le samedi après-midi de 14 H à 15 H 30 à l'Ecole St Patern rue de Piré.

Une dizaine d'enfants de 6 à 16 ans y suivent déjà les cours avec assiduité. C'est l'occasion pour les enfants et les jeunes d'apprendre à découvrir et à aimer ce qui est beau et ensuite appliquer les techniques de composition. Un accent tout particulier est donné pour développer la créativité de chaque élève.

Les cours fonctionnent au même rythme que les scolaires et sont ouverts à tous les enfants motivés.

ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE

Chaque année, depuis l'inauguration de l'Orgue en Novembre 1980, l'association organisait dans le cadre du Festival d'Orgue en Bretagne, un concert d'orgue, flûte et parfois avec le concours de chorales réputées de Rennes et Vitré. Cette année le programme du Festival d'Orgue en Bretagne a été réduit de beaucoup. Louvigné a fait relâche, mais espérons que c'est "reculer pour mieux sauter" et qu'au printemps, il sera possible d'organiser un concert de qualité.

L'association, par ailleurs, réalise son objectif : son école de musique, non sans soucis, fonctionne bien, et une quarantaine d'élèves fréquentent les cours de solfège, piano, flûte et orgue. Comme chaque année depuis 6 ans, un concert sera donné par les élèves de l'école de musique, probablement fin Juin.

Merci à tous les bénévoles de nous aider. Merci à la municipalité pour sa compréhension et son intervention près du CLAEF de VITRE qui a mis un piano de qualité à la disposition de nos élèves.

ASSOCIATION DE PECHE LOUVIGNEENNE -

L'association de pêche louvignéenne a été fondée il y a environ une dizaine d'années lorsque Monsieur Alain PIGEON, Maire de LOUVIGNE mis l'Etang de la Touche à la disposition des habitants de la commune. Il fallait d'abord empoisonner, c'est ce que fit le petit groupe constitué et le poisson fut donné généreusement par des propriétaires de pièces d'eau après y avoir fait la pêche. Des cartes furent distribuées et les filoches commencèrent à se remplir à la grande satisfaction des nouveaux pêcheurs. Le gain recueilli par la vente de ces autorisations de pêche permit de continuer l'empoisonnement avec de nouvelles variétés d'alevins. C'est ainsi que maintenant nous trouvons dans l'Etang : carpes, tanches, anguilles, gardons, brochet, et perches. Le poisson y profite à merveille comme en témoignent les pêches fructueuses qui y sont faites. Lorsque l'étang avait été vidé, il y a cinq ans, de magnifiques carpes de plus de 8 kgs y avaient été récupérées sans compter les belles anguilles et brochets.

Cette année encore, une trentaine de pêcheurs pratiquent leur passe-temps favori sans compter le nombre important de pêcheurs à la journée et d'inviter surtout pendant les vacances

Le règlement assez simple permet une certaine discipline. Il est bien entendu que les cartes sont distribuées uniquement aux habitants de la commune. La pêche est autorisée le Samedi, le Dimanche et les jours fériés, ainsi que tous les jours pendant le mois de juillet et août.

Le pêcheur a droit à trois lignes ou lancers posés. Le bois est strictement interdit et les pêcheurs sont tenus de laisser les abords de l'étang dans un état convenable. Le cadre ne

doit pas être modifié et rester un lieu de détente et de repos.

Les membres du bureau ont le pouvoir de contrôler les cartes et de faire appliquer le règlement. Pour l'année 1985, les cartes étaient remises au prix de 70 Frs, les invitations ainsi que les cartes à la journée au prix de 15 Frs. Pour les enfants, 30 Frs pour l'année.

Tout nouveau pêcheur peut se mettre en rapport avec les membres du bureau constitué de :

Président : Marcel ORHANT.
Vice-Président : Pierre FOUGERES.
Trésorier : Ange RICHARD
Secrétaire : Joseph GARNIER.

CENTRE AERE

Une soixante d'enfants de 3 à 14 ans ont pris part aux activités proposées par les responsables de la ruche. Un petit camp d'une semaine au refuge de l'Arche de CHATEAU-CONTIER a comblé de joie 26 enfants. Aussi rendez-vous est-il pris au même lieu pour le 6 juillet 1986.

BIBLIOTHEQUE

Cette activité fonctionne depuis 1978 avec le concours de la bibliothèque centrale de prêts de RENNES. Le stock est renouvelé tous les quatre ou cinq mois. Le prêt est gratuit. Les permanences sont assurées par des bénévoles à tour de rôle chaque mercredi et samedi.

Courant Décembre, la bibliothèque changera de local. En effet la Municipalité a décidé la mise en place dans une pièce de la Mairie. Ainsi les enfants et adultes pourront à loisir consulter les livres sur place pendant les permanences. Les livres seront prêtés 1 mois et limités à 5 livres par famille afin d'en faire bénéficier un maximum de lecteurs.

ASSOCIATION FAMILIALE

Projet d'entraide scolaire -

Quelques familles sont intéressées par le projet d'entraide scolaire pour leurs enfants qui ont des difficultés à l'école.

Des groupes de deux ou trois élèves se retrouveront autour d'un moniteur par niveau et par matière environ une heure par semaine et dans chaque famille à tour de rôle. Pour bénéficier de ces cours, il faut accepter les cours à domicile et participer aux réunions de bilan chaque trimestre.

Une participation sera demandée aux familles. Ce projet peut commencer en début de l'année. Pour cela, les familles intéressées peuvent s'adresser aux enseignants de la Commune et pour le secondaire, contacter Marie-Jo DAVENEL. La Fortinais tél. 99.49.01.11. ou Marie-France JEULAND "Le Bois nouveau" Tél. 99.49.02.61.

U. N. C. - A. F. N -

Le 18 octobre dernier, Monsieur ORHANT, Président de la Section UNC-AFN étant démissionnaire, il réunissait la section pour renouveler le bureau.

Au cours de cette séance exceptionnelle, il a été procédé à l'élection du nouveau président.

A la suite de ce vote, Monsieur Jacques BERTOLOSSO était élu à la majorité. Il est regrettable que seulement 14 adhérents de la section se soient intéressés à cette élection, car certains étaient excusés, mais d'autres auraient pu se déplacer, car je pense qu'à l'heure où ont lieu les réunions, beaucoup d'adhérents peuvent y assister. D'autre part, si d'autres personnes qui ont accompli leur service militaire ou ont été rappelés en Algérie, et ne se sont jamais faits connaître, adressez-vous au nouveau président, qui vous définira les avantages de participer à l'UNC.

Voici son adresse : Monsieur Jacques BERTOLOSSO "La Gaudinai" LOUVIGNE-DE-BAIS

Composition du nouveau bureau U.N.C. - A.F. N. de la section d'anciens combattants.

Président honoraire	: Marcel ORHANT
Président actif	: Jacques BERTOLOSSO
Vice-Président	: Pierre DALLE
Secrétaire	: Jean HAIGRON
Secrétaire Adjoint	Joseph GARNIER
Trésorier	: Louis JEULAND
Trésorier-Adjoint	: Pierre JANIER
1er membre	: Bernard ROUSSIGNE
2ème membre	: Joseph GRIGNARD
Porte-drapeau	: René MONNERIE
Porte-drapeau suppléant	: Joseph JEULAND

POMPIERS

Nous déplorons le décès brutal de Monsieur MESSE Joseph, Chef de corps des pompiers, qui a été enlevé à l'affection des siens après de longues souffrances. Monsieur MESSE, Conseiller Municipal et adjoint durant de nombreuses années a rempli cette tâche avec dévouement et sérieux.

Il fut chef de corps dès 1970, après 11 années de sapeur, jusqu'à sa maladie et en remplacement de Mr MENAY, lui aussi aujourd'hui disparu.

Mr Joseph DUFEU assure maintenant les fonctions de chef de corps.

VISITE D'OUEST FRANCE

Aud ébut de l'année 1985, les membres de la commission culture et loisirs lançaient l'idée d'une visite d'Ouest-France. Des contacts étaient pris et une date était fixée : le jeudi 17 Octobre. Très rapidement, les 50 places (maximum accepté au cours de chaque visite) étaient retenues.

Tout le monde fut étonné par cette visite. Il n'est pas possible de la décrire en détail mais nous allons essayer de vous en faire part quand même un peu.

Ouest France compose chaque nuit 300 pages réparties en 37 éditions et consomme pour les fabriquer 100 tonnes de papier et 1 tonne d'encre.

Il utilise pour son impression le procédé "Offset" qui, entre autres avantages, offre la possibilité de faire de la couleur. Les six rotatives peuvent tourner chacune à la cadence de 70.000 journaux à l'heure.

Dans les différentes phases de sa fabrication Ouest France confie une place importante à l'informatique. Sept ordinateurs commandent le classement des articles dans le journal, la marche des photocomposeuses, le fonctionnement des rotatives.

Ouest France est acheminé à l'aide de près de 134 camions et voitures qui parcourent chaque nuit un total de 23170 kms.

Il est diffusé dans 12 départements et tiré à environ 700 à 800.000 exemplaires.

La commission envisage une seconde visite. Les personnes qui désireraient y participer voudront bien le faire savoir très rapidement à Mme POIRIER, 1ère adjointe.

La visite serait possible courant Octobre 1986 en retenant dès maintenant notre tour.

Les membres de la commission

UN AUTRE PROJET D'ANIMATION

Un spectacle grandiose "son et lumière" se déroule chaque année tous les vendredis et samedis du 13 juin au 26 juillet 1986 et du 15 août au 30 août 1986 au Puy du Fou;

Le Puy du Fou est situé à environ 30 kms au delà de CHOLET.

La commission culture et loisirs organise un car afin d'assister à ce spectacle le samedi 21 juin 1986.

Nous avons été dans l'obligation de retenir dès maintenant cette date et n'avons pu en faire vraiment le choix devant l'engouement pour ce spectacle.

Prix par personne : environ 170 Frs. Ce prix comprend : spectacle, restaurant, transport. Prévoir un retour tardif

S'inscrire très rapidement près de Mme POIRIER 1ère adjointe
50 F seront demandés à l'inscription.
Le nombre de places est limité à 49.

La commission culture et loisirs

LES MANOIRS : Nous avons parlé du Château de Sauldecour qui était une place forte de Bretagne ; Malheureusement, au fil des ans, ce chateau tombe en ruines et en 1760 on va même y chercher ses pierres pour en bâtir le collatéral Sud de l'Eglise. Actuellement, nous pouvons voir deux pierres portans les armes des d'Espinay qui sont à peu près les seules restes de ce que fût cette bâtisse fort importante.

Le Manoir de la Touche est du XVIe et XVIIe siècle. Son logis est très bien conservé au rez de chaussée ; une salle a gardé de magnifiques lambris. A l'étage, une cheminée à pilastres est surmontée d'une peinture murale en assez bon état de conservation. Les chambres ont encore leur premier pavage.

Le manoir appartient aux Busnel jusqu'à la révolution. Le dernier propriétaire de cette famille fût assassiné dans les premiers jours de la révolution de 1789.

Le Manoir de Fouesnel appartient d'abord aux LeVayer et passe aux De Poix. Il est important, possède sa chapelle et son chapelain, des douves dont une partie subsiste encore, un écusson placé au dessus de la porte d'entrée porte la date 1574. Les DePoix étaient cousins de la Marquise de Sévigné qui elle même possédait entre autres terres le château des Rochers à VITRE. Les archives paroissiales signalent que la Marquise de Sévigné et son fils furent parrain et marraine d'un enfant de Fouesnel.

D'autres petits manoirs s'élevaient encore sur Louvigné - le Bois d'y la gretais , la Grée, l'entillère. De ceux-ci, il ne reste pratiquement rien.

Un village et sa chapelle ont totalement disparus à la Proulais.

Par contre, la chapelle St Eutrope à la Grée est fort bien conservée. Il est regrettable que ses statues de bois aient été enlevées. Cette chapelle dépendait du manoir de la Touche.

La chapelle St Job dans l'ancien cimetière a été construite en 1620 et bénite en 1624. L'autel et le rétable actuel en pierre sculptés sont placés en 1671. Au centre, se trouve une statue de dimension moyenne représentant le saint homme Job couché nu sur son fumier et couronné par un ange. Cette chapelle a été restaurée en 1874. L'ensemble, tout à fait, remarquable a été inscrit à l'inventaire des Monuments historiques en 1975.

(à suivre)